Envoyé en préfecture le 15/06/2017
Reçu en préfecture le 15/06/2017
Affiché le
ID : 033-213301047-20170614-DEL201706040-DE

Castelnau Médoc

Nombre de conseillers	
en exercice	27
présents	20
votants	24
suffrages exprimés	24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix sept, le **quatorze du mois de Juin à dix neuf heures quinze minutes,** le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-DE-MEDOC (Gironde) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric ARRIGONI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le **6 juin 2017**

PRESENTS : M. ARRIGONI, Maire, MM. ALVES, ARMAGNAC, Mmes BARBOTEAU, BARRAU, BRUNET, MM. DUGAD, DURRACQ, Mmes FERJOUX, FICHES, M. GOUIN, Mmes KNIPPER, LACOUR-BROUSSARD, MM. LALANNE, PEINTRE, Mmes SALMON, TAUZIN, TRESMONTAN, MM. VALLAEYS et VONFELD.

ABSENTS EXCUSES : ***# Mme ETCHEVERRY, MM. ESPAGNET et FOUREUR***
*** Mme BEGOUEN qui a donné procuration à Mme FERJOUX**
*** Mme FAYEULE-LAUWERIE qui a donné procuration à M. GOUIN**
*** Mme LE COZ qui a donné procuration à Mme FICHES**
*** M. ROY qui a donné procuration à M. LALANNE**

Madame Françoise TRESMONTAN a été désignée Secrétaire de Séance

DEL_2017_06_040
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la délibération DEL_2017_04_030 en date du 11 avril 2017 portant adoption du budget primitif communal 2017,

VU les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations,

Envoyé en préfecture le 15/06/2017
Reçu en préfecture le 15/06/2017
Affiché le
ID : 033-213301047-20170614-DEL201706040-DE

Subventions communales	
Association bénéficiaire	Montant en € de la subvention
Associations	
BADMINTON **détail : 300 € subvention** **+ 1 200 € à titre exceptionnel**	1 500
BASKET CLUB **détail : 6 560 € subvention** **+ 7 050 € de transport**	13 610
CYCLOS MARCHEURS	450
DOJO	1 650
ESCALADE	700
KICK BOXING	700
FOOTBALL	2 600
SPORT DETENTE CASTELNAUDAIS	700
TAEKWONDO	500
TENNIS	1 260
TENNIS DE TABLE	800
TIR A LA CIBLE	1 200
TIR A L'ARC LES ARCHERS	350
AQUARELLE ET PASTEL	200
ASSO. JEUNES SAPEURS POMPIERS	335
ASSO. LAÏQUE DU PRADO	90
COMITE DES FETES	5 600
DONNEURS DE SANG	250
DOUCEUR DE VIVRE	1 000
FNACA COMITE CASTELNAU	305
GENEA MEDOC	350
JUMELAGE	1 500
LES BLES D'OR	1 000
MAS BURKINA FASO	450
PREVENTION ROUTIERE BORDEAUX	50
SCAPA **fait l'objet d'un conventionnement et d'une délibération spécifique**	50 000
UNC ANCIENS COMBATTANTS	305
USEP	1 040
ADOPTION FELINE	900
MEDAILLES MILITAIRES	200
RESTOS DU CŒUR	1 000
SYNDICAT D'INITIATIVE	100
TOTAL	**90 695**

Envoyé en préfecture le 15/06/2017
Reçu en préfecture le 15/06/2017
Affiché le
ID : 033-213301047-20170614-DEL201706040-DE

après en avoir délibéré,
DECIDE : à l'unanimité,

- **d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,**
- **de dire que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,**
- **d'autoriser Monsieur le MAIRE à procéder au versement de ces subventions.**
  Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance,
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
A CASTELNAU-DE-MEDOC, le **14 juin 2017**
LE MAIRE,

MAIRIE de CASTELNAU DE MEDOC 33480 (Gironde)

Eric ARRIGONI